**Une image contenant table

Description générée automatiquementDEMANDE D’ADHÉSION**

Pour devenir membre artiste

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | |
| Adresse de résidence principale : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | | |
| Arrondissement : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | | Code postal : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Adresse de votre atelier : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | | |
| Arrondissement : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Code postal : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | |
| Tél. travail : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Tél. cellulaire : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | |
| Courriel principal : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | | |

**Veuillez joindre ces documents à votre demande :**

une lettre de présentation ;un CV artistique ;un texte de démarche artistique ;un portfolio.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Lors de l’acceptation de votre candidature, une cotisation de 50$,  
valide pour un an, viendra officialiser votre adhésion.**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Retournez par courriel au** [cbc@cbculture.qc.ca](mailto:cbc@cbculture.qc.ca) **Par la poste :** 101-11, avenue du Couvent, Québec (Qc) G1E 6R9  
Informations : 418 666-6125, poste 201 / Révision : JUIN 2022  
[**WWW.CULTUREBEAUPORT.COM**](http://WWW.CULTUREBEAUPORT.COM)

**Avantages et services offerts aux membres :**

* Subvention Fonds Normand-Brunet ;
* service d’infographie ;
* accès libre-service à la reprographie (copieur) ;
* poste informatique à l’accueil du bureau du copieur accès libre;
* hébergement d’une page Web ou d’un lien vers votre site Web ;
* rabais de 15% lors de la location d’un kiosque au Salon de mai ;
* accès, sur réservation, aux 2 salles de réunions à la Centrale des organismes au Couvent.

**Extrait de :  
Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs  
  
SECTION I**  
**STATUT D'ARTISTE PROFESSIONNEL**Exigences requises.

**7.** A le statut d'artiste professionnel, le créateur du domaine des arts visuels, des métiers d'art ou de la littérature qui satisfait aux conditions suivantes :

1. Il se déclare artiste professionnel.
2. Il crée des œuvres pour son propre compte.
3. Ses œuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur;
4. Il a reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature.  
   1988, c. 69, a. 7.Artiste professionnel.

**8.** L'artiste qui est membre à titre professionnel d'une association reconnue ou faisant partie d'un regroupement reconnu en application de l'article 10, est présumé artiste professionnel.  
1988, c. 69, a. 8.Liberté d'association.

**9.** L'artiste professionnel a la liberté d'adhérer à une association, de participer à la formation d'une telle association, à ses activités et à son administration.  
1988, c. 69, a. 9.

